

La France et les Français aux îles Hawaii au XIXe siècle

Christian Huetz de Lemps

Abstract

France has been very present in Hawaiian history through the 19th century, chiefly at first as a protectress of the catholic missions. Sacred Heart of Picpus fathers, arrived as soon as 1827, came into conflict with puritan A.B.C.F.M. missionaries, and were deported several times, up to captain Laplace military intervention with the fregate Artemise (1839). Later on, French policy with respect to the Hawaiian Kingdom tried chiefly to safeguard its independence. That was the main object of C. de Varigny, King Kalakaua's secretary for foreign affairs (1865-1868).

Résumé

La France a été très présente dans l'histoire des Hawaii au XIXe siècle, d'abord en tant que protectrice des missions catholiques. Les pères du Sacré-Cœur de Picpus, arrivés à Honolulu dès 1827, se heurtèrent à l'opposition des missionnaires puritains américains, solidement installés depuis 1820 ; ils furent expulsés à plusieurs reprises, d'où l'intervention en 1839 du capitaine Laplace avec la frégate l'Artémise. Par la suite, la politique française vis-à-vis du royaume hawaïen s'efforça surtout de sauvegarder l'indépendance de celui-ci, face notamment au développement des intérêts des États-Unis. C'est le sens de l'œuvre de C. de Varigny, éphémère (1865-1868) ministre des Affaires étrangères du roi Kalakava.

Citer ce document / Cite this document :

Huetz de Lemps Christian. La France et les Français aux îles Hawaii au XIXe siècle. In: Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 76, n°284-285, 3e et 4e trimestres 1989 1989. La France et le Pacifique. pp. 131-141;

doi : <https://doi.org/10.3406/outre.1989.2746>

https://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1989_num_76_284_2746

Fichier pdf généré le 06/01/2019

LA FRANCE ET LES FRANÇAIS AUX ILES HAWAII AU XIX^e SIÈCLE

par

CHRISTIAN HUETZ DE LEMPS

Les îles Hawaii apparaissent actuellement comme le prolongement archipelagique des États-Unis dont elles sont devenues le 50^e État en 1959, et comme le point nodal de l'influence américaine dans le Pacifique ¹. Il paraît tout naturel de voir aujourd'hui dans cette situation une sorte d'accomplissement d'une « destinée manifeste », d'une « vocation immanente » de l'archipel à devenir un bastion et une vitrine de la civilisation américaine. Cependant, l'étude de l'histoire des Hawaii au XIX^e siècle ², et en particulier dans la première moitié de celui-ci, montre que cette orientation ne s'est pas esquissée sans à-coup, et que d'autres puissances ont joué dans l'évolution des îles un rôle qui a pu sembler parfois devoir être décisif. C'est le cas de la France, dont l'action, à la fois directe et indirecte, par le biais de missionnaires ou de personnalités ayant acquis une importance locale considérable, a contribué de façon notable à modeler certains traits de l'archipel qui se sont perpétués jusqu'à nos jours. Le rôle de la France et des Français aux îles Hawaii est d'ailleurs d'autant plus intéressant à analyser qu'il comporte d'indiscutables similitudes avec ce qui s'est passé dans le même temps dans d'autres archipels qui ont connu une

1. Ch. HUETZ DE LEMPS, « Les Hawaii, 50^e État des États-Unis et point nodal de l'influence américaine dans le Pacifique », *Historiens et Géographes*, n° 312, déc.-janv. 1987, pp. 525-533, et « Problèmes économiques », n° 2022, 29 avril 1987, pp. 20-25.

2. Voir à ce propos la très complète et remarquable étude, faite bien sûr dans une optique américaine, de R.S. KUYKENDALL : *The Hawaiian Kingdom*, Honolulu, University of Hawaii, 1938, 3 vol. avec plusieurs rééditions après la Deuxième Guerre mondiale. A voir également deux thèses importantes en français : J.-P. FAIVRE, *L'expansion française dans le Pacifique 1800-1842*, Paris, Nouvelles Éditions latines, 1953 ; P.-Y. TOULLELAN, *La France en Polynésie orientale 1870-1914*, Paris, Université de Paris I, 1983, 2 vol., 665 p.

évolution radicalement différente de celle des Hawaii, la Polynésie française par exemple.

I. — LA FRANCE AU SECOURS DES MISSIONS CATHOLIQUES

Les Français n'ont que peu participé à la phase de la découverte des îles Hawaii, ouverte par James Cook à l'aube du 18 janvier 1778 lorsqu'il vit apparaître au loin la masse des îles de Kauai et de Niihau. Certes Lapérouse y est-il passé en 1786, mais il ne fit que mouiller au sud de l'île de Maui, au large de la petite baie qui porte aujourd'hui son nom, et n'est même pas descendu à terre. Il faudra attendre ensuite la fin des années 1810 pour voir apparaître dans les eaux hawaïennes d'abord la frégate *La Canonnière* (capitaine Bourains) et surtout, en janvier 1819, le navire *Le Bordelais*, commandé par Camille de Roquefeuil qui nous a laissé la première description française de l'archipel et de son grand monarque vieillissant, Kamehameha I^{er} ³. Mais le voyage de Roquefeuil n'était qu'une tentative, isolée et financièrement malheureuse, d'un Français sur un courant commercial transpacifique, de l'Amérique vers la Chine, fréquenté avec profit par des Britanniques et surtout déjà par des Américains de Nouvelle-Angleterre. Le rôle de ceux-ci aux Hawaii ne devait cesser de s'accroître avec, d'une part, le développement de la chasse à la baleine dans les eaux Nord-Pacifique (la Nouvelle-Angleterre était alors, et de loin, le premier centre mondial d'armement pour ce type de pêche) et, d'autre part, avec l'arrivée en 1820, sur un baleinier d'ailleurs, du premier contingent de missionnaires puritains envoyés par l'American Board of Commissioners for Foreign Missions de Boston. Il devait être suivi de nombre d'autres, et dès la fin de 1823, après le départ de Kamehameha II pour l'Angleterre où il devait mourir, le protestantisme strict des puritains s'étendit sur l'archipel sous l'égide de la régente Kaahumanu. La présence française n'était cependant pas négligeable, puisque, en août 1819, l'expédition scientifique commandée par Louis de Freycinet, avec les corvettes *L'Uranie* et *La Physicienne*, arriva juste après la mort de Kamehameha I^{er} et participa aux efforts pour éviter le déclenchement d'une guerre civile visant à renverser le jeune roi Kamehameha II ⁴. Au même moment s'installa dans l'archipel un jeune Français, Jean Rives, qui devint secrétaire et interprète du nouveau roi. Il fit partie de la suite du roi lors de son

3. C. DE ROQUEFEUIL, *Journal d'un voyage autour du monde pendant les années 1816, 1817, 1818 et 1819*, Paris, 1823, 2 vol. in-8.

4. Louis DE FREYCINET, *Voyage autour du monde... exécuté sur les corvettes de S.M. l'Uranie et la Physicienne, pendant les années 1817, 1818, 1819 et 1820. Historique*, Paris, 1839, et la narration du voyage par J. Arago.

voyage en Angleterre et, remercié à la mort de celui-ci à Londres, il revint en France où il se fit l'avocat à la fois d'une implantation commerciale et de l'installation d'une mission catholique aux Hawaii. Le contexte — la présence sur le trône de Charles X — était favorable à de telles entreprises, et dès 1826 s'organisèrent deux expéditions commerciales vers le Pacifique avec pour objectif une implantation commerciale et agricole dans l'archipel. La première, partie du Havre (avril 1826) sur le *Héros*, était financée par la banque Lafitte, de Paris, et avait pour but essentiel le développement du négoce sur la côte nord-ouest de l'Amérique. La seconde, partie de Bordeaux (novembre 1826) sur la *Comète* et commanditée par la firme Monneron, joignait à des préoccupations commerciales les bases d'un établissement agricole permanent avec trois ou quatre agriculteurs sous la direction d'un jeune juriste, Auguste de Morineau, qui pensait ultérieurement devenir consul de France à Honolulu. La tentative fut un échec total, car les soutiens locaux promis par Rives n'existaient pas. En fait, la grande faiblesse de l'action de la France aux Hawaii a toujours été l'inexistence d'une base économique, alors que les Américains bien sûr, mais aussi les Anglais, voire même les Allemands, y développaient plantations et entreprises commerciales à Honolulu, et amenaient le personnel correspondant.

L'influence française aux Hawaii ne devait pas venir donc d'une action économique, mais de l'installation, difficile, de la mission catholique⁵. Le navire *La Comète*, qui arriva à Honolulu le 7 juillet 1827, transportait en effet, outre la petite équipe de Morineau, le noyau de la future implantation catholique, c'est-à-dire trois prêtres de la Congrégation du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie (dite de Picpus), Alexis Bachelot, Abraham Armand et Patrick Short (citoyen britannique), un diacre et deux frères-lais. Ceux-ci débarquèrent aussitôt et la *Comète* repartit sans obtempérer à l'ordre de la régente Kaahumanu de les rembarquer. Ils s'installèrent tous dans un petit enclos loué, puis sur une petite pièce de terre concédée à Morineau. Fin 1827, deux agriculteurs rentrèrent en France, suivis par Morineau au début de 1828. Mais les prêtres, eux, après avoir passé le début de leur séjour à apprendre la langue indigène, ouvrirent au public en janvier 1828 une petite chapelle et commencèrent en 1829 à baptiser des adultes et des enfants et à instruire un petit groupe de catéchumènes. Ce qui est tout à fait remarquable, c'est que cette mission catholique des Hawaii était ainsi la première de tout le Pacifique, avant celle des Gambier (1834), de Tahiti (1836) et des Marquises (1839), bien avant aussi les premières implantations en Océanie occidentale.

Pour la mission protestante, qui était parvenue à l'établissement d'une véritable théocratie en 1827 grâce au zèle de la régente Kaahumanu, cette intrusion de l'idolâtrie papiste était intolérable et, pour la régente et les grands chefs, la

5. Voir à ce propos notamment le très solide ouvrage de Fr. R. YZENDOORN, *History of the catholic mission in the Hawaiian Islands*, Honolulu, 1927.

conversion d'indigènes au catholicisme était un acte d'insubordination, puisque le protestantisme était devenu, en fait, religion d'État. C'est pourquoi, d'une part, les convertis furent victimes de 1829 à 1839 de persécutions parfois très violentes, tandis que, comme le conseillaient les missionnaires protestants, on s'efforçait de tarir le mal à sa source en expulsant les prêtres catholiques. C'est finalement le 24 décembre 1831 que les chefs forcèrent les deux prêtres restants de la mission à s'embarquer sur un navire spécialement affrété pour les transporter en Californie, où ils restèrent en exil jusqu'en 1837. La mission catholique restait à la charge d'un seul frère lai, rejoint par un second fin 1834. L'expulsion des deux prêtres, l'un français, l'autre britannique, ouvrait d'ailleurs un débat de portée plus générale sur les droits des étrangers aux Hawaii. Les difficiles débuts de la mission catholique ne passèrent pas inaperçus en France, grâce aux nombreuses lettres du père Bachelot publiées dans les *Annales de l'Association pour la propagation de la foi* à partir du numéro 14, juin 1828⁶. En même temps, à Rome et à Paris, on commençait à organiser de façon mieux structurée la pénétration catholique en Océanie. En 1833, la Sacrée Congrégation pour la propagation de la foi créa le Vicariat apostolique pour l'Océanie orientale, confié aux Picpuciens. Celui-ci était partagé en deux préfectures, celle du Nord revenant au père Alexis Bachelot. L'ensemble du Vicariat était placé sous l'autorité de Monseigneur Rouchouse, qui décida d'envoyer de Mangareva, siège de la préfecture du Sud, le père Murphy pour enquêter sur la situation aux Hawaii. Celui-ci séjourna à Honolulu à l'automne 1835 et, ne pouvant faire revenir immédiatement les deux pères expulsés en Californie, il rejoignit Monseigneur Rouchouse à Valparaiso. Le vicaire apostolique envoya alors à Honolulu le jeune père Walsh, sujet britannique (irlandais). Débarqué le 30 septembre 1836, Walsh était en instance d'expulsion quand l'arrivée du navire de guerre français *La Bonite*, commandé par A.N. Vaillant, créa une diversion. Vaillant obtint du roi que les deux frères lais, citoyens français, ne seraient pas inquiétés, et que le père Walsh pourrait rester à Honolulu, à condition de ne pas chercher à catéchiser les indigènes. Mais ce qui est important surtout, c'est que Vaillant informa à son retour le gouvernement français des conditions de l'expulsion des premiers missionnaires⁷.

A peine quelques mois plus tard, le 17 avril 1837, les pères Bachelot et Short revenaient à Honolulu sur le brick anglais *Clémentine*. Ils furent à nouveau expulsés et réembarqués de force sur le *Clémentine*, ce contre quoi le propriétaire, d'origine française, Jules Dudoit, s'insurgea : le pavillon anglais

6. Dans les *Annales de l'association pour la propagation de la foi*, voir notamment les importantes lettres reproduites dans les tomes 3, 4, 8, 9, etc.

7. A. DE LA SALLE, *Voyage autour du monde exécuté pendant les années 1836 et 1837 sur la corvette La Bonite. Relation du voyage*, Paris, 1845-1852, 3 vol.

avait été bafoué par les autorités hawaïennes, et le consul britannique s'en plaignit vigoureusement à l'arrivée de deux navires de guerre, l'un anglais, le *Sulphur*, capitaine Belcher, et l'autre français, la *Vénus*, capitaine A. Dupetit-Thouars⁸. La *Clémentine* fut symboliquement « reprise » aux Hawaïens par les Anglais et les deux prêtres ramenés à terre. Quant à Dupetit-Thouars, il obtint du roi une convention prévoyant la libre circulation des Français sur le territoire hawaïen, avec les droits équivalents à ceux de la nation la plus favorisée (24 juillet 1837). Dudoit devenait consul de France à titre provisoire.

Malgré cela, à l'arrivée de deux nouveaux prêtres en novembre, le gouvernement hawaïen réagit en interdisant notamment au père Maigret de débarquer. Les autres durent quitter les Hawaï, et le 18 novembre 1837 le roi promulguait une ordonnance interdisant la religion catholique dans l'archipel.

Pour la France, « protectrice naturelle » des missions catholiques, c'était une véritable provocation, exactement du même ordre que ce qui se passait au même moment à Tahiti. Dans un cas, comme le notent les instructions envoyées le 21 juillet 1838 au capitaine Laplace, commandant la frégate *l'Artémise*, ce sont les missionnaires calvinistes américains, dans l'autre les méthodistes anglais, à Tahiti, qui sont responsables, mais dans les deux cas, sous prétexte de religion, il s'agit d'établir « l'influence exclusive » de ces nations et de monopoliser à leur profit le commerce que l'on pouvait faire dans ces îles. C'était, pour le gouvernement français, particulièrement flagrant aux Hawaï où, sous le nom de Français, on persécutait tous les Européens susceptibles de porter ombrage aux missionnaires américains. En conséquence, Laplace recevait carte blanche pour rétablir la situation dans les deux archipels. Il quitta Sydney au début de 1839, et commença, on le sait, sa mission par les îles de la Société, où il obtint excuses, salut au drapeau français, indemnité et signa un traité avec la reine Pomaré. Les nouvelles de l'action française à Tahiti incitèrent le roi d'Hawaï à assouplir sa position vis-à-vis du catholicisme en interrompant les persécutions contre les indigènes convertis.

Laplace arriva à Honolulu le 9 juillet 1839 et, après consultation avec le consul de France Dudoit, adressa au roi un « manifeste » qui était un véritable ultimatum. La France reconnaissait l'indépendance des Hawaï, mais exigeait :

- la liberté de culte pour la religion catholique, à égalité avec les protestants;
- l'octroi par le gouvernement d'un terrain à Honolulu pour l'établissement d'une église catholique où des prêtres français pourraient exercer leur ministère;
- la libération de tous les catholiques emprisonnés pour fait de religion;
- le versement d'une caution de 20 000 dollars;
- le salut au drapeau français avec vingt et un coups de canon.

8. A. DUPETIT-THOUARS, *Voyage autour du Monde sur la frégate La Venus pendant les années 1836-1839. Relation du voyage*, Paris, 1840-43, 4 vol.

En cas de refus, c'était la guerre. Or, les Hawaïens n'avaient aucun moyen de résistance. Aussi signèrent-ils le traité; le dimanche suivant, Laplace vint à terre avec 120 fusiliers marins et 60 hommes d'équipage pour assister à une messe militaire dite par le père Walsh dans une des résidences royales. Mais, souhaitant assurer la protection des intérêts individuels et commerciaux des Français aux Hawaï, Laplace imposa la signature d'un traité ou convention (17 juillet 1839) dont seulement deux articles devaient par la suite prêter à discussion : l'article 4, qui prévoyait que tout Français accusé d'un délit quelconque serait jugé par un jury de ressortissants étrangers sur proposition du consul de France avec acceptation du gouvernement hawaïen, et l'article 5, qui interdisait toute prohibition de marchandises françaises et tout droit de douane supérieur à 5% de la valeur, en particulier pour les vins et eaux de vie. Les Anglais avaient eux-mêmes obtenu dès 1836 un certain nombre d'avantages, et les Américains reçurent l'assurance qu'ils bénéficieraient de tous les privilèges consentis aux autres. On passait ainsi du problème religieux à celui de la reconnaissance internationale des Hawaï en tant que nation souveraine, dont nous parlerons plus loin. En tout cas, l'action de Laplace démontrait que la fermeté payait vis-à-vis des « sectaires ». La leçon ne fut pas perdue par la suite dans les affaires tahitiennes.

Le gouvernement hawaïen ne devait plus revenir sur le principe de tolérance religieuse imposé par Laplace, et la mission catholique put donc se développer normalement, quoique en concurrence parfois acharnée avec les missionnaires protestants et malgré certaines discriminations de la part du gouvernement hawaïen. Dès l'annonce du succès de Laplace, Monseigneur Rouchouze vint lui-même accompagner un groupe de trois nouveaux prêtres à Honolulu (15 mai 1840), renforcés en novembre par six autres. Dès la fin de 1840, il y avait plus de deux mille catholiques baptisés dans l'île d'Oahu, et la mission commençait à essaimer dans les autres îles. En août 1843, la cathédrale d'Honolulu était achevée et dédiée à Notre-Dame de la Paix et, en 1846, le père Maigret était nommé vicaire apostolique des îles Sandwich et évêque d'Arathia. Il devait rester le chef de la mission catholique des îles Hawaï pendant plus de trente ans. Comme pour les protestants, le succès de la mission reposa d'abord sur la création d'écoles catholiques et sur la publication de textes scolaires et religieux en langue indigène. C'est en fait essentiellement par la présence des missionnaires français que s'exerça à partir de 1840 une influence directe de la France sur la population de l'archipel.

II. — LA FRANCE ET LA SAUVEGARDE DE L'INDÉPENDANCE HAWAIIENNE

Les années 1840 furent marquées pour les Hawaii par les efforts entrepris par le gouvernement pour obtenir une véritable reconnaissance internationale. Déjà les conventions de 1836 avec l'Angleterre et de 1839 avec la France, représentée par Laplace, étaient une forme d'admission dans le concert des nations indépendantes, même si l'on pensait alors que l'une ou l'autre des deux grandes puissances maritimes ne tarderait pas à franchir le pas de l'annexion. En août 1842, c'est l'avis français *l'Embuscade*, capitaine Mallet, qui vient rappeler au gouvernement hawaïen qu'il est nécessaire de respecter la liberté religieuse et le traité de 1839. C'est le moment d'ailleurs où l'amiral Dupetit-Thouars annexe les Marquises et établit le protectorat de la France sur Tahiti. Mais c'est du côté britannique que l'on faillit basculer vers une annexion à la suite de l'initiative prise par Lord George Paulet, capitaine de la frégate *Carysfort*, arrivée à Honolulu le 10 février 1843. Pour des affaires somme toute mineures, Paulet annexa l'archipel et, du 25 février au 26 juillet 1843, l'Union Jack remplaça le drapeau hawaïen ; mais le vice-amiral Thomas, commandant de l'escadre anglaise du Pacifique, désavoua Paulet et restaura Kamehameha III dans son autorité. Néanmoins, en 1844, la Grande-Bretagne obtint une nouvelle convention pratiquement équivalente à celle signée par Laplace en 1839. Les Hawaii se trouvaient ainsi liées par des « conventions » qui leur avaient été en fait pratiquement imposées. C'est pour réviser ces « traités inégaux » que le gouvernement de l'archipel entreprit des négociations avec la Grande-Bretagne et la France, mais les nouveaux traités de 1846 avec ces deux puissances comportaient toujours des clauses limitant en quelque sorte la souveraineté indigène. Le traité avec la France, notamment, était sujet à conflits à propos de la compétence judiciaire des autorités locales sur les étrangers, de l'usage du français dans les documents officiels, des droits sur les vins et eaux de vie, mais aussi il est vrai, en arrière-plan, du maintien de certaines attitudes hostiles et discriminatoires vis-à-vis des catholiques. La tension avec la France fut rendue plus aigue par l'attitude quelque peu hargneuse du nouveau consul de France nommé en 1848, G.P. Dillon, et aboutit à une nouvelle crise violente, lorsque l'amiral de Tromelin, avec *la Poursuivante* et *le Gassendi*, débarqua en août 1849 un contingent de fusiliers marins, saisit le fort et le yacht royal, dénonça le traité de 1846 pour en revenir au texte de Laplace de 1839. Sur ce dernier point, il fut d'ailleurs désavoué par le gouvernement français. Moins d'un an et demi plus tard, le 13 décembre 1850, la tension se raviva avec le passage de *la Sérieuse* et l'envoi d'un nouvel ultimatum par le consul de France Perrin, toujours à propos des mêmes points. En fait, la France n'avait aucune intention d'attenter à l'indépendance de l'archipel, mais le roi et ses conseillers, presque tous américains et souvent liés à la mission protestante, comme le

D^r G.P. Judd, craignaient ou affectaient de croire à une telle menace, et tout naturellement se tournaient vers les puissances susceptibles de protéger le petit État, c'est-à-dire la Grande-Bretagne d'abord, les États-Unis ensuite. Plusieurs missions furent envoyées aux États-Unis et en Europe, aboutissant à la signature de nouveaux traités avec les États-Unis (1849), la Grande-Bretagne (1851), la Suède et la Norvège (1852). Finalement les négociations pour un nouveau traité avec la France furent entamées en 1855, et malgré certains points épineux qui l'empoisonnèrent, comme la possibilité pour les Français d'employer leur langue dans les documents à destination officielle au même titre que l'anglais ou l'hawaïen, il finit par être signé par les deux parties en 1859-1860 après bon nombre de navettes entre Paris et Honolulu. Le roi et ses conseillers n'en étaient pas pleinement satisfaits, les consuls et les soutiens de la Grande-Bretagne et des États-Unis (en particulier le chef de la Cour supérieure d'Honolulu, le juge W.L. Lee) avaient cherché à le torpiller, mais il se révéla à l'usage suffisant pour régler les principaux problèmes entre les deux nations.

De toute façon, dans les années 1850, la question de l'indépendance hawaïenne se posait en des termes radicalement différents de ceux des décennies précédentes. Jusqu'à la pénétration américaine en Oregon, devenu territoire en 1848, jusqu'à surtout l'acquisition de la Californie et le formidable stimulant de la ruée vers l'or, les États-Unis n'avaient pas de façade sur le Pacifique et l'avenir des Hawaii était envisagé en fonction d'un certain équilibre entre les intérêts anglais, français et américains. L'Angleterre avait le poids de sa puissance maritime et coloniale et les droits d'antériorité que lui conféraient la découverte de l'archipel par Cook et la cession des îles, faite en 1794 à Vancouver, même si cela n'avait pas eu de suite. La France était, quant à elle, le challenger naturel de l'Angleterre sur les mers et dans les espaces à coloniser, et le défenseur du catholicisme. Quant aux États-Unis, leur importance dans l'archipel était liée à l'ancienneté et à la solidité de leur implantation missionnaire et à l'importance de leur rôle économique (baleiniers). Mais les trois pays se trouvaient en quelque sorte également éloignés géographiquement des Hawaii. Avec les États-Unis devenant grande puissance riveraine du Pacifique, et la plus proche de l'archipel, l'équilibre est rompu, et dès le début des années 1850, on parle d'une possible annexion par les États-Unis. Le ministre des Affaires étrangères de l'État d'Hawaii (de 1845 à 1865), R.C. Wyllie, n'écrivait-il pas le 3 novembre 1849 au D^r G.P. Judd, membre de la mission protestante américaine, prédécesseur de Wyllie aux Affaires étrangères avant de prendre en main le ministère de l'intérieur : « Nevertheless, my opinion is that the tide of events rushes on to the annexation to the United States ».

Que « le flot des événements » poussât vers l'annexion, c'était en tout cas ce que pensaient aussi bien les groupes d'aventuriers californiens qui essayèrent de monter des expéditions vers les Hawaii en 1851-52, pour les « protéger » contre les Français, que certains membres du Congrès qui posèrent carrément la question en 1852-53. Des négociations furent même poussées très loin en 1854

pour faire d'Hawaii un État des États-Unis... avec un siècle d'avance ! Mais c'est l'action vigoureuse des consuls de France et de Grande-Bretagne, puis la mort de Kamehameha III le 15 décembre 1854 qui firent échouer la menace d'un coup de force, d'une part, et celle d'un traité d'annexion, d'autre part.

A partir des années 1850 donc, les positions respectives des grandes puissances sont totalement modifiées, et l'orientation de leur politique vis-à-vis des Hawaii évolue en fonction de ces données nouvelles. Les pays européens, Grande-Bretagne et France surtout, vont en fait œuvrer pour appuyer les monarques successifs dans leurs efforts pour sauvegarder leur pouvoir et l'indépendance de l'archipel face à des pressions de plus en plus fortes, intérieures et extérieures, qui tendent à arrimer de plus en plus étroitement les Hawaii à la grande puissance américaine.

C'est à cet objectif de maintien de l'indépendance hawaiienne que s'est notamment attaché un Français dont le rôle fut considérable pendant quelques années, Charles de Varigny. Celui-ci, arrivé de San Francisco aux Hawaii le 18 février 1855 avec l'idée de poursuivre un tour du monde, fut retenu comme secrétaire par le consul de France Perrin, qui avait besoin d'un bon connaisseur de la langue anglaise dans ses négociations pour l'établissement du nouveau traité avec les Hawaii. Varigny se lia alors d'amitié avec le prince Lot qui devait devenir Kamehameha V après la mort du jeune fils de Kamehameha IV (1862) et du roi lui-même l'année suivante. Varigny, nommé consul de France à la mort de Perrin en 1862, devint ministre des Finances en 1863, puis ministre des Affaires étrangères à la mort de Wyllie en 1865. Il le resta jusqu'en juillet 1868, date à laquelle il prit un congé pour rentrer en France : il ne devait plus revenir dans l'archipel. Il agit pendant quelque temps encore comme représentant des Hawaii en Europe, négociant de nouveaux traités avec la Grande-Bretagne, la France, la Russie, la Confédération germanique du Nord et le Danemark. Mais, dans la plupart des cas, ce fut un échec, car subsistaient des points de désaccord qu'il n'avait pas autorité pour trancher. A l'automne 1870, il cessa donc ses activités officielles. Il continua cependant à s'intéresser au Pacifique et à écrire des articles sur la situation aux Hawaii, notamment dans la *Revue des deux mondes*. Il rédigea également une *Nouvelle Géographie moderne des cinq parties du monde* (5 volumes et un atlas), intéressante, mais un peu éclipsée par celle d'Élisée Reclus.

Quoi qu'il en soit, dans son important ouvrage où il raconte ses expériences au cours de ses « Quatorze ans aux îles Sandwich »⁹, Varigny évoque le combat de retardement de la monarchie indigène et des conseillers européens du roi contre les visées américaines, et exprime avec vigueur son sentiment à ce propos :

9. C. DE VARIGNY, *Quatorze ans aux îles Sandwich*, Paris, Hachette, 1874, in-12, 345 p. L'ouvrage a paru en partie dans le *Tour du Monde* dès 1873, 2^e semestre.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que je sympathise profondément avec ces derniers [les adversaires du traité de cession de l'archipel aux États-Unis] et que je forme les vœux les plus sincères pour leur succès. Si imminente que puisse paraître l'annexion des îles aux États-Unis, elle n'est pas encore faite, et elle devra triompher de bien des répugnances. On l'estimait certaine en 1853. On la donnait comme assurée en 1863, puis en 1872. Je n'y crois pas davantage en 1874, et le regret le plus sincère que me fasse éprouver mon départ des îles, c'est de ne pouvoir la combattre aujourd'hui comme je l'ai fait alors.

A l'évidence, au départ de Varigny, les chances de survie à long terme de l'indépendance hawaïenne pouvaient déjà sembler réduites du fait de l'effondrement démographique de la population indigène et du développement, encore lent à cette époque il est vrai, de l'immigration. De plus, l'extinction de la dynastie des Kamehameha fragilisa sensiblement la royauté indigène par les conflits qu'engendraient les successions par voie élective. On le vit bien déjà après la mort soudaine de Kamehameha V (fin 1872). Le prince William Charles Lunalilo l'emporta sur le prince David Kalakaua, qui devait d'ailleurs lui succéder à sa mort en février 1874, mais non sans heurts. Ce qui est remarquable, c'est que les Hawaii aient pu rester indépendantes jusqu'à la Révolution de 1893, qui renversa la monarchie en la personne de la reine Liliuokalani et créa une république de transition, en attendant le bon vouloir du grand voisin (annexion en 1898). Peut-être ce « retard » de l'annexion est-il dû, un peu paradoxalement, au traité de réciprocité qui, en 1876, ouvrit le marché américain aux principales productions hawaïennes, le sucre essentiellement, et permit une expansion économique qui effaça certaines tensions et difficultés. Mais en même temps, le traité de réciprocité signé par le roi Kalakaua scellait à terme le sort de l'archipel : l'essor des plantations sucrières nécessitait l'importation d'une main-d'œuvre de plus en plus abondante et les indigènes, de moins en moins nombreux, étaient peu à peu submergés numériquement, et surtout économiquement, par les étrangers. Au recensement de 1890, par exemple, ils ne représentaient même plus la moitié de la population totale, même en comptant comme Hawaiiens les métis : en face des 34 436 indigènes et des 6 186 métis, il y avait déjà 16 752 Chinois, 12 610 Japonais, 12 719 Portugais, 1 067 « divers » et 6 612 « autres caucasiens », essentiellement des Anglo-Saxons qui contrôlaient la vie économique de l'archipel. Dans ces conditions, la survie de la monarchie indigène, avec ses aspects parfois « exotiques », apparaissait de plus en plus comme un anachronisme, et les souverains indigènes eux-mêmes ne se faisaient d'ailleurs guère d'illusion sur l'avenir. Les puissances européennes, en particulier la France, n'avaient plus qu'un rôle secondaire, et les Français passant dans l'archipel étaient désormais des spectateurs et non des acteurs de l'évolution des îles. Deux d'entre eux, notamment, nous ont laissé d'intéressantes relations de leur voyage : Marcel Monnier, qui séjourna dans l'archipel en 1884 et brièvement en 1887, et

G. Sauvin en 1890-1891 ¹⁰. C'est à ce dernier que le roi Kalakaua confia peu avant sa mort, à propos des États-Unis :

J'ai peur de blesser votre amour-propre d'Européen [mais] un pays dont la traversée est de sept jours en train express, qui s'appuie sur deux océans, où chaque citoyen a sa valeur, où la richesse est sans limite, c'est un géant avec lequel les grands comme les petits doivent compter... Vous et moi, continua le roi avec un triste sourire, nous sommes le passé, ... lui c'est l'avenir.

Christian HUETZ DE LEMPS
(Université de Bordeaux III,
Centre de recherches sur les espaces tropicaux)

RÉSUMÉ

La France a été très présente dans l'histoire des Hawaïi au XIX^e siècle, d'abord en tant que protectrice des missions catholiques. Les pères du Sacré-Cœur de Picpus, arrivés à Honolulu dès 1827, se heurtèrent à l'opposition des missionnaires puritains américains, solidement installés depuis 1820; ils furent expulsés à plusieurs reprises, d'où l'intervention en 1839 du capitaine Laplace avec la frégate *l'Artémise*. Par la suite, la politique française vis-à-vis du royaume hawaïien s'efforça surtout de sauvegarder l'indépendance de celui-ci, face notamment au développement des intérêts des États-Unis. C'est le sens de l'œuvre de C. de Varigny, éphémère (1865-1868) ministre des Affaires étrangères du roi Kalakava.

SUMMARY

France has been very present in Hawaiian history through the 19th century, chiefly at first as a protectress of the catholic missions. Sacred Heart of Picpus fathers, arrived as soon as 1827, came into conflict with puritan A.B.C.F.M. missionaries, and were deported several times, up to captain Laplace military intervention with the fregate *Artemise* (1839). Later on, French policy with respect to the Hawaiian Kingdom tried chiefly to safeguard its independence. That was the main object of C. de Varigny, King Kalakaua's secretary for foreign affairs (1865-1868).

10. Marcel MONNIER, *Un printemps sur le Pacifique : Iles Hawaii*, Paris, Plon, 1885 et 1887; G. SAUVIN, *Un royaume polynésien : Iles Hawaii*, Paris, Plon, 1893.